

## PROCES VERBAL

## Réunion de bureau

Lundi 17 mars 2025 à 18H

Salle de réunion Communauté de Communes du Val d'Amour

## Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc
Jean Baptiste Chevanne	p
Christian Vuillet	p
Jean Théry	P

## Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
Thomas Millet	P
Dominique Morel	P
Elen Ledet	P
Aurélie Sorel	P
Guillaume Brochet	P

Philippe Brochet est nommé secrétaire de séance.

L'objet du bureau est de préparer la présentation du budget du 3 avril prochain. Il faut trouver un équilibre en conseil communautaire pour être précis sans être trop long. Au-delà de 3h, il n'y a plus d'attention de la part des participants. Il y a une volonté de tester une formule différente qui permette d'aller à l'essentiel.

Il est proposé d'organiser la présentation en 2 séquences pour limiter les répétitions :

- Une séquence 2024 avec présentation des CFU et du rapport d'activité ;
- Une séquence 2025 avec présentation des projets et du budget.

### 1. CFU et rapport d'activité

Pour chaque compétence, il est proposé de donner le top 3 des dépenses.

Philippe Brochet : Chaque vice-président travaillera en amont avec les agents pour définir qui dit quoi. Il serait intéressant que les agents interviennent pour rythmer les échanges.

Etienne Rougeaux : La présentation est synthétique, mais s'il y a une question sur un sujet il faut bien évidemment y répondre.

Rémi Gauthier : Le rapport d'activité et la maquette budgétaire complète vont être envoyés en amont à tous les élus.

## Assainissement

Etienne Rougeaux : Sur l'assainissement, il serait intéressant de mettre en avant ce qui a été investi dans le cadre du PPI les années précédentes. Le seul investissement de l'année n'est pas représentatif.

## Environnement

Sandra Hählen : En environnement le syndicat mixte représente une grosse dépense et on n'en parle pas dans le rapport d'activité.

Etienne Rougeaux : Il faut assumer le fait que l'on finance le SMDL et ajouter les travaux réalisés par le SMDL sur la compétence GEMAPI.

## Administration générale

Etienne Rougeaux : Il y a beaucoup de chiffres, aussi il faut être dynamique dans la manière de les présenter.

Virginie Pate : Que recouvre la rubrique « Nombre d'actes RH » ?

Thomas Millet : Il s'agit des arrêtés pris pour la carrière des agents.

## Ordures Ménagères

Stephane Ramaux : Les impayés OM sont très faibles.

Alain Bigueur : Est-il possible d'indiquer la somme globale d'impayés en complément du pourcentage ?

## Patrimoine et logement

Etienne Rougeaux : Sur le presbytère, il faut indiquer le reste à charges pour la CCVA.

Sandra Hählen : Il faut indiquer les recettes en regard des actions à l'oral. Pourquoi dans les chiffres met on les dépenses seulement ?

Thomas Millet : Les recettes sont présentées à la suite, beaucoup de recettes ne pouvant pas être déclinées par compétence (comme la fiscalité par exemple).

## Autres dépenses

Etienne Rougeaux : Les fonds de concours correspondent à ce qui a été versés réellement sur 2024.

Jean Baptiste Chevanne : Pour les communes qui n'ont pas demandé en fin de mandat que va-t-il se passer ?

Alain Bigueur : par rapport aux fonds de concours, les communes ne demandent pas forcément tout.

Rémi Gauthier : A ce jour, la règle est un cumul possible de 3 années.

Etienne Rougeaux : Il y a une situation historique liée à une hausse de fiscalité de la CCVA en échange de quoi les communes n'augmentaient pas leurs taux. Il s'agissait d'une situation à un instant T, en 2015 et 2017. Le contexte évoluant, il va être nécessaire de mettre les compteurs à 0. On ne peut donc pas s'engager sur 10 ans sur les fonds de concours. Sur le mandat suivant il y aura une réflexion à avoir. On ne peut pas constater une baisse régulière des dotations pour la communauté de communes, et une augmentation pour les communes sans remettre le sujet à l'ordre du jour.

Alain Bigueur : La commune de la Vieille Loye aura besoin de l'argent après la construction du groupe scolaire pour réhabiliter le bâtiment de l'école.

Etienne Rougeaux : On ne peut pas bloquer les fonds de concours ad vitam. Il faudra probablement réfléchir à d'autres modalités de financement.

Sandra Hählen : Cette réflexion correspond à la réflexion du conseil départemental sur la contractualisation avec les territoires. L'idée est de cibler les aides sur certains sujets / dossiers structurants.

Alain Bigueur : C'est un projet intercommunal (le groupe scolaire) qui bloque le projet communal.

Etienne Rougeaux : Il faut être lucide sur l'évolution des finances publiques. Il faudra un débat pour réorienter le fonds, ou trouver d'autres moyens de financements de nos investissements, comme une hausse de fiscalité.

Le fonds de concours est un outil d'orientation de la politique intercommunale. Ce n'est pas un secret que de dire qu'il faudra investir sur le logement. Il faudra faire les comptes en fin d'année 2025 puis revoir les règles. Le sujet devra être traité dès le début du mandat suivant.

Etienne Rougeaux : Dans la présentation, il faudrait proposer de dérouler tous les éléments des CFU et poser les questions à la suite.

## 2. Budget 2025

Jean Baptiste Chevanne : Il faudrait définir un temps de présentation.

Etienne Rougeaux : c'est compliqué dans la mesure où certaines compétences nécessitent plus de temps que d'autres.

Thomas Millet rappelle que le conseil communautaire est compétent pour délibérer sur les adhésions.

Etienne Rougeaux : Nous avons collectivement intérêt de porter ce que l'on fait devant les élus communautaires.

Virginie Pate et Stéphane Ramaux : il faut mettre le budget annexe de la zone d'activité après Assainissement et OM, et garder le budget général pour la fin.

Etienne Rougeaux : Il faut se raccrocher à du concret. Les chiffres sont le reflet de ce que l'on a fait et de ce que l'on veut faire. Le budget reste le fondement annuel de la collectivité. C'est une traduction de choix politiques qui ont été faits et il faut y passer un peu de temps.

Etienne Rougeaux : Les 4 rapports complémentaires seront présentés en premier lieu.

Il faut avoir à l'esprit que la fiscalité n'a pas évolué depuis 2017.

## 3. Questions diverses

### 3.1. Assainissement :

#### Mise en séparatif de la rue de la Chênaie à Villers Farlay

Le réseau d'assainissement dans la rue de la Chênaie à Villers Farlay est constitué d'un réseau ancien non étanche et qui se collecte par temps de pluie une quantité d'eau importante, qui perturbe le fonctionnement des installations de collecte et de traitement.

A l'unanimité, le bureau :

- Valide l'engagement de ce projet ;
- Autorise le président à prendre toute décision et signer tout document relatif à ces décisions ;
- Valide de plan de financement ci-dessous ;
- Autorise le président à solliciter les subventions ;

- Engage la collectivité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Etudes préalables	20 000,00	Conseil départemental 20% (sur travaux uniquement)	34 180,00
Travaux	155 900,00	DETR 30%	57 270,00
Divers, imprévus	15 000,00	Autofinancement	99 450,00
<b>Total</b>	<b>190 900</b>	<b>Total</b>	<b>190 900</b>

#### **Travaux d'assainissement sur la commune de Mouchard – Rue Pasteur**

Le service d'eau et d'assainissement s'appuyant sur le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2018 par VERDI Ingénierie prévoit la réalisation de travaux de mise en séparatif de réseaux d'assainissement (réhabilitation par chemisage et remplacement de réseau traditionnel) sur la commune de Mouchard dans les rues suivantes :

- Rue du Bief ;
- Rue Pasteur ;
- Rue du Moulin ;
- Rue des Varraches ;
- Rue Aristide Briand ;

A l'unanimité, le bureau :

- Valide l'engagement de ce projet ;
- Autorise le président à prendre toute décision et signer tout document relatif à ces décisions ;
- Valide de plan de financement ci-dessous ;
- Autorise le président à solliciter les subventions ;
- Engage la collectivité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Etudes préalables	25 000,00	Agence de l'Eau 50%	264 000
Maîtrise d'œuvre	17 297,50	Conseil départemental 20% (sur travaux uniquement)	97 140,50
Travaux	441 811,00	DETR 10%	52 800
Divers, imprévus	43 891,50	Autofinancement	114 059,50
<b>Total</b>	<b>528 000</b>	<b>Total</b>	<b>528 000</b>

#### **3.2. Divers**

Lors des élections de 2026, toutes les communes seront soumises au scrutin de liste à la parité.

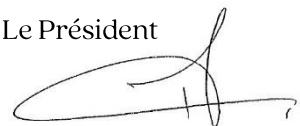
Paulette Giancatarino souligne la qualité du travail de France Services et notamment du partenariat avec la mutuelle familiale plébiscitée pour France services et mutuelle familiale.

Alain Bigueur indique qu'il a relayé l'information de la mutuelle auprès des habitants de sa commune, et qu'un habitant lui a fait un retour selon lequel la communauté de communes n'était pas suffisamment mise en avant.

Etienne Rougeaux : Sur le fonds le partenariat avec la mutuelle est effectivement intéressant mais il faut veiller à ne pas trop mettre en avant une mutuelle par rapport à une autre.

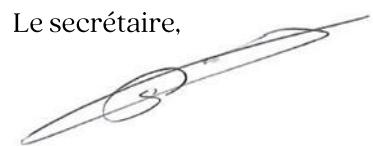
La séance est levée à 19H50

Le Président



Etienne Rougeaux

Le secrétaire,



Philippe Brochet